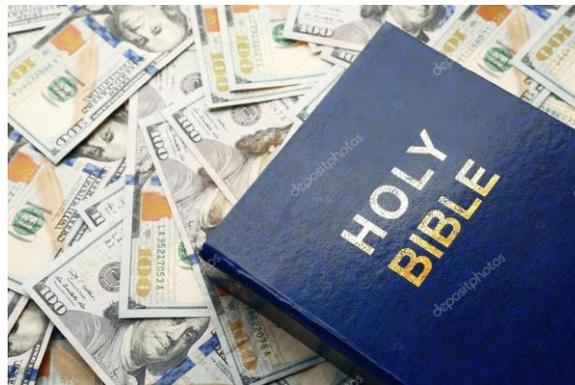


## Les intérêts - aspect historique

### ECONOMIE ET DROIT

Le prêt fait partie du jeu normal des relations économiques dès la plus haute Antiquité. Les intérêts appliqués sont parfois élevés. Au Ve siècle avant J.-C., les Grecs pratiquent des taux qui oscillent entre 10 et 20 %. Sous l'Empire romain, le loyer de l'argent varie généralement entre 4 et 12 %. Dans l'ancien Israël, tout prêt se fait avec ou sans intérêt, selon l'origine du débiteur (étranger ou juif). Les juifs, non soumis à l'interdit chrétien, purent jouer les créanciers pour le reste de la population. A noter que le Coran condamne vigoureusement l'usure et le prêt à intérêt, et que bon nombre de pays musulmans appliquent ces principes avec rigueur.

Pour sa part, l'Église chrétienne encouragera la pratique du prêt sans intérêt. Depuis des siècles, les Européens sont influencés par l'enseignement de la religion chrétienne lorsqu'il s'agit d'aborder les notions du bien et du mal. Dieu et l'argent sont souvent opposés.



L'Église ne tolère pas l'usure ; c'est-à-dire la perception d'un intérêt en argent sur une somme prêtée. Pour les ecclésiastiques du Moyen Âge, l'usurier (l'homme qui prête de l'argent contre un intérêt) a bien des défauts. Il agit en pleine contradiction avec les textes bibliques, car il prête avec une plus-value et gagne de l'argent sans travailler. Les prêteurs vendaient à leurs clients du temps alors que celui-ci appartenait à Dieu et à lui seul. Ainsi traitera-t-on l'usurier de « voleur de propriété » : celui qui possède toutes choses, Dieu. L'Église condamne donc le prêt à intérêt.

Durant le XIIIe siècle, la population, notamment la nouvelle classe sociale, la bourgeoisie et le développement du commerce contraignent l'Église à assouplir sa position. Le prêt est toléré et on ne condamne dès lors que l'excès de l'usure : intérêt à un taux excessif, disproportionné par rapport au montant du prêt et à sa durée.

Lors de la révolution industrielle, l'économie est dynamisée et désormais pour un croyant, être riche n'était plus critiquable. La population européenne est entrée depuis peu dans la « civilisation » de consommation », où il est possible de dépenser, grâce à l'emprunt, un argent que l'on n'a pas encore gagné.

Après la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale, le besoin d'équipement (réfrigérateurs, machines à laver, cuisinières, etc) de la classe moyenne est pressant, mais ce type de biens coûte encore plusieurs mois de salaire. Les industrielles mettent sur pied un nouveau moyen de financement pour conforter leurs ventes : le crédit à la consommation. Il est désormais possible d'acheter ses machines à laver et autres cuisinières à crédit. Les sociétés de financement prêtent aux particuliers à des taux d'intérêt de 20 à 25 % par an, pour leur permettre cette fois de s'équiper également en literies, canapés, bibliothèques. Cette méthode « dope » l'économie en offrant aux industries un marché plus vaste. A l'époque, une voiture coûte une fortune, sauf pour la haute bourgeoisie. Pour élargir leur marché, les marques automobiles françaises (Peugeot, Citroën, Renault) permettent de financer à crédit l'achat d'une voiture.

Plus tard, les banques se lancent dans le crédit à la consommation, au travers du prêt personnel. Désormais, on emprunte une certaine somme d'argent, que l'on dépensera comme on l'entend, sans avoir à justifier ses dépenses. A la fin des années 1960, un téléviseur sur deux et une voiture sur deux ont été achetés à crédit. Alors que 1 % des ménages français possédaient une télévision en 1954, ils sont 86% en 1975. Cependant, avec les débuts de la crise pétrolière, la machine commence à s'essouffler.

Au milieu des années 1970, le chômage progresse, et les crédits contractés sont de plus en plus difficiles à rembourser. Le phénomène du surendettement apparaît ainsi dans les années 1980 et, face aux drames qu'il engendre, l'Etat réagit en créant des institutions afin de venir en aide aux ménages pris à la gorge avec leurs dettes. Désormais, pour les ménages en difficulté, le crédit ne sert plus à acheter une voiture, un ordinateur ou même un séjour de vacances. Il est là pour faire face, à un moment difficile, aux dépenses de base : le loyer, les études, l'alimentation... Cette dérive a été facilitée par les conditions d'obtention de plus en plus souples. Le crédit ne nécessite plus de connaissance interpersonnelle entre le débiteur et le créancier.

L'Etat impose donc aux banques et aux organismes de crédit de vérifier la solvabilité des emprunteurs et fixe des conditions d'octroi d'emprunt plus strictes. A la télévision, le bonhomme vert de Cetelem tente d'ailleurs de se racheter une conduite en vantant désormais, dans ses publicités, des « prêts responsables ».

